

Outre le revenu annuel provenant de ses divers départements scolaires et de la location de ses propriétés comprises dans les limites de la Cité, la communauté des Ursulines dépense dans la ville de Québec, et au bénéfice de cette dernière, tous les autres revenus qu'elle peut percevoir en dehors de la dite ville.

Le seul revenu provenant des pensions et des contributions scolaires des élèves, au prix infime auquel se donne l'instruction au Canada, (revenu qui représente tout le fruit de l'industrie des religieuses Ursulines) ne suffit jamais pour couvrir les frais de l'instruction donnée aux élèves, et laisse chaque année un déficit considérable. Ce déficit doit être comblé par les revenus extraordinaires, lesquels sont consacrés en outre, à l'entretien des édifices, à l'achat du matériel scolaire, aux améliorations hygiéniques, etc.

Tous ces avantages, il est à remarquer que ce sont surtout les citoyens de Québec qui en bénéficient. En effet, la presque totalité des élèves des Ursulines sont de la ville ; à savoir, en moyenne, 140 externes, 150 demi-pensionnaires et environ la moitié des pensionnaires.

La communauté dépense chaque année tous ses revenus pour les fins de l'éducation, ne thésaurise pas, ne fait ni dépôts, ni placements.

Quant à la condition matérielle des Sœurs, elle reste toujours la même ; la dépense pour leur vêtement, leur nourriture et leur ameublement étant toujours réduite au plus stricte minimum.

Si l'on ajoute à cela des pertes considérables,—en un seul coup, \$10,000,—on comprendra aisément que les